

2 OCTOBRE 2020

CAPSULE VIDÉO DE LA CNESST DE SA PLANIFICATION PLURIANNUELLE 2020-2023 EN PRÉVENTION-INSPECTION

L'objectif de cette capsule de la CNESST est de faciliter la diffusion de sa planification pluriannuelle en prévention-inspection pour la période 2020-2023 qui vise tous les milieux de travail et qui décrit ses priorités réparties en 4 catégories : les cibles de tolérance zéro, les risques prédominants, les risques émergents et avérés et les clientèles particulières. Chaque milieu de travail est invité à s'approprier ces priorités en fonction de sa réalité.

Cette capsule est disponible sur le site web de la CNESST à l'adresse suivante : www.cnesst.gouv.qc.ca/pluriannuelle.

Vous y trouverez les documents pertinents ainsi que la capsule vidéo. De plus, la capsule vidéo sera aussi disponible sur les médias sociaux.

L'ACRGQTQ vous encourage à la faire circuler au sein de vos milieux de travail.

Vous trouverez ci-dessous une brève description des priorités de la CNESST selon chacune des catégories.

TOLÉRANCE ZÉRO

Neuf cibles de Tolérance Zéro s'appliquent à tous les milieux de travail. Elles représentent les dangers à conséquences graves, jugés intolérables.

- Chutes de hauteur de plus de 3 mètres
- Chutes de hauteur à partir d'une échelle
- Contact avec une pièce en mouvement d'une machine
- Électrisation avec une ligne électrique aérienne sous tension
- Effondrement d'un échafaudage
- Effondrement des parois d'un creusement non étançonné
- Exposition aux poussières d'amiante
- Exposition aux poussières de silice
- Roches instables

RISQUES PRÉDOMINANTS

Cinq risques à la santé et à la sécurité du travail ont été priorisés étant donné leur prédominance en termes de fréquence et de gravité.

- Risques ergonomiques liés aux troubles musculosquelettiques
- Exposition au bruit
- Chutes de même niveau
- Risques psychosociaux liés au travail : violence, harcèlement et exposition à des événements traumatiques
- Frappé, coincé ou écrasé par un objet ou de l'équipement

RISQUES ÉMERGENTS ET AVÉRÉS

Cette nouvelle priorité consiste à effectuer une vigie des risques émergents et avérés.

CLIENTÈLES PARTICULIÈRES

Certaines clientèles sont plus à risque de subir une lésion professionnelle, car elles présentent un cumul de facteurs de risque et de vulnérabilité. Parmi l'ensemble de ses clientèles, la CNESST s'est donné comme priorité d'intervenir auprès des personnes occupant un nouvel emploi.